

Am a
art. 4

Projet de loi n°88

Loi modifiant la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal

Amendement - QS

À l'article 4 du projet de loi, remplacer

« ARBITRAGE DES DIFFÉRENDS »

par

« MÉDIATION-ARBITRAGE DES DIFFÉRENDS »

Rejeté
9/2